



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

**AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 450 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À AJOUTER À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS L'USAGE « TRANSPORT ET ACTIVITÉS CONNEXES » COMME USAGE AUTORISÉ DANS LA ZONE 141-IC, À MODIFIER L'ARTICLE 3.3.7.2 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 449**

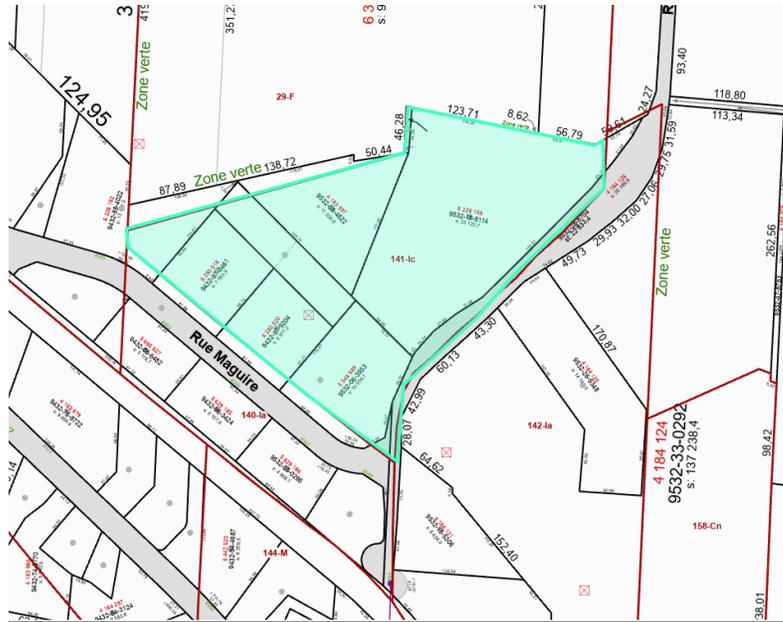
QUE le Conseil, lors de la réunion ordinaire tenue le 8 septembre 2025, a adopté le projet de règlement identifié ci-haut;

QUE le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE la modification du règlement a pour objet d'ajouter l'usage « Transport et activités connexes » comme usage autorisé dans la zone 141-Ic, afin de permettre l'usage du remorquage de véhicules automobiles;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 470, rue Francoeur à Nouvelle, aux heures régulières de bureau ou sur le site internet de la municipalité;

<https://www.nouvellegaspesie.com/municipalite/documentation/reglements>



QU'une **consultation publique** sur ce règlement aura lieu à la **salle du conseil municipal, le 1<sup>er</sup> octobre 2025, 18h30, à l'hôtel de ville de Nouvelle** situé au 470, rue Francoeur, au cours de laquelle seront expliqués le règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur ce règlement seront entendus lors de cette consultation publique.

Donné à Nouvelle, le 9 septembre 2025

Benoît Cabot  
Directeur général et greffier-trésorier